

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1278****14 décembre 2004****SOMMAIRE**

A.L.S.A. - Neuer MarktPlus 11/2004. ....	61299	EDTE, Entreprise de Travaux Européens S.A., Foetz. ....	61335
Acquamundo Holding S.A., Senningerberg. ....	61323	EDTE, Entreprise de Travaux Européens S.A., Foetz. ....	61335
Activ by Bamberg, S.à r.l., Ettelbruck. ....	61318	Enviro Services International, S.à r.l., Livange ...	61328
Akustikbau, S.à r.l., Wasserbillig. ....	61335	Erkan - Immobilière S.A., Luxembourg. ....	61337
Akustikbau, S.à r.l., Wasserbillig. ....	61335	Ernest Hermes S.A., Steinsel. ....	61305
Akustikbau, S.à r.l., Wasserbillig. ....	61335	EWA (Fiduciaire et Révision) S.A., Bertrange ...	61339
Alfred Berg Norden, Sicav, Luxembourg. ....	61340	Finag S.A., Luxembourg. ....	61328
Amber S.A.H., Luxembourg. ....	61339	Financière Touristique & Immobilière S.A., Lu- xembourg. ....	61298
Anglo Coal Xiwan Project S.A., Luxembourg. ....	61306	Finstar Holding S.A., Luxembourg. ....	61317
B.S. Property Limited S.A., Luxembourg. ....	61339	Fintek International S.A., Luxembourg. ....	61320
Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux S.A., Luxembourg. ....	61299	Fridge Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxem- bourg. ....	61325
Banque de Luxembourg Asset Management S.A., Luxembourg. ....	61339	G.L., S.à r.l., Mullendorf. ....	61329
Barthelemy S.A., Senningerberg. ....	61324	G.L.S. S.A., Windhof. ....	61326
Brion Immo Luxembourg S.A., Rodange. ....	61336	Globe Interfin S.A.H., Luxembourg. ....	61342
Brion Immo Luxembourg S.A., Rodange. ....	61336	Helog S.A., Marnach. ....	61331
Brion Immo Luxembourg S.A., Rodange. ....	61337	Hifi Immobilière S.A., Luxembourg. ....	61319
Café du Sud, S.à r.l., Luxembourg. ....	61329	Horefi, S.à r.l., Luxembourg. ....	61317
Café-Restaurant Chinois Shen Zhen, S.à r.l., Helm- dange. ....	61328	I.I.G. International Investments Group S.A., Lu- xembourg. ....	61303
Callens, Pirenne, Theunissen & Co, S.à r.l., Lu- xembourg. ....	61316	I.I.G. International Investments Group S.A., Lu- xembourg. ....	61303
Callens, Pirenne, Theunissen & Co, S.à r.l., Lu- xembourg. ....	61316	I.V.V. Financière S.A., Luxembourg. ....	61323
Callens, Pirenne, Theunissen & Co, S.à r.l., Lu- xembourg. ....	61316	I.V.V. Financière S.A., Luxembourg. ....	61323
Charisma Sicav, Luxembourg-Strassen. ....	61343	I.V.V. Financière S.A., Luxembourg. ....	61323
Cobelfret S.A., Luxembourg. ....	61336	I.V.V. Financière S.A., Luxembourg. ....	61324
Cobelfret S.A., Luxembourg. ....	61336	IBL Luxembourg S.A., Luxembourg. ....	61325
Colfax Holding S.A., Luxembourg. ....	61330	Ideal Invest Sicav, Luxembourg-Strassen. ....	61344
Colfax Holding S.A., Luxembourg. ....	61330	Image Investments Holding S.A., Luxembourg. ..	61337
Colfax Holding S.A., Luxembourg. ....	61330	Image Investments Holding S.A., Luxembourg. ..	61337
Colfax Holding S.A., Luxembourg. ....	61330	Immo Horizon S.à r.l. & Cie S.C.A., Bertrange. ..	61315
DB Platinum Advisors S.A., Luxembourg. ....	61310	Immobilière et Participation S.A., Luxembourg. ..	61341
DB Platinum Advisors S.A., Luxembourg. ....	61314	Immobilière J.P. Mangen, S.à r.l., Luxembourg. ..	61326
Diamond Re S.A., Senningerberg. ....	61329	International Access Trading A.G., Luxembourg. ..	61325
Dione Reinsurance S.A., Münsbach. ....	61319	International Building Investments S.A., Luxem- bourg. ....	61322
Dotnet S.A. ....	61338	International Building Investments S.A., Luxem-	

bourg	61322	Pomme Holding S.A., Luxembourg	61327
International Trade Export Company (ITEC), S.à r.l., Luxembourg	61318	Rasco Holding S.A., Luxembourg	61320
International Trading Organization I.T.O. S.A., Luxembourg	61334	Restaurant Chen, S.à r.l., Sanem	61328
Intrasteel S.A., Senningerberg	61324	Restaurant Chinois Long Zhu, S.à r.l., Redange-sur-Attert	61328
Invest 2000 S.A., Luxembourg	61342	Sagral S.A., Luxembourg	61321
Kec Lux, S.à r.l., Kehlen	61317	SGBT, Société Générale Bank & Trust S.A., Luxembourg	61329
Leventis Holding S.A., Luxembourg	61322	Société Commerciale d'Investissement S.A., Luxembourg	61341
Lodola International S.A., Luxembourg	61338	Soparmi S.A.H. Senningerberg	61323
Mondi Packaging Europe S.A., Luxembourg	61315	Spoletium Développements, S.à r.l., Luxembourg	61318
Mondro S.A., Luxembourg	61316	Springboks S.A., Luxembourg	61303
Mont Blanc Multi-Strategy Fund, Sicav, Luxembourg	61315	Springboks S.A., Luxembourg	61327
Nafcod S.A.H., Luxembourg	61320	Suprafinance S.A., Senningerberg	61325
Nafcod S.A.H., Luxembourg	61320	Telsi S.A., Luxembourg	61321
Nautor's Swan International S.A., Luxembourg	61326	Telsi S.A., Luxembourg	61321
New Metro Honour Holding S.A., Senningerberg	61324	Telsi S.A., Luxembourg	61321
New Triangle Spirit Holding S.A., Senningerberg	61324	Telsi S.A., Luxembourg	61321
Nord Invest S.A., Luxembourg	61306	Telsi S.A., Luxembourg	61321
Nord Invest S.A., Luxembourg	61308	Testun Holding S.A., Senningerberg	61322
Oberweis, S.à r.l., Luxembourg	61319	Thor Trading, S.à r.l., Luxembourg	61326
Oberweis, S.à r.l., Luxembourg	61330	Top Optic, S.à r.l., Differdange	61326
Odyssée Financing S.A., Luxembourg	61317	Trampolino Holding S.A., Luxembourg	61341
Orior Finance S.A. Holding, Luxembourg	61316	Transnational Financial Investment S.A., Luxembourg	61344
Ostea S.A., Luxembourg	61298	Vantage Fund, Sicav, Luxembourg	61322
Pacific Time S.A., Luxembourg	61308	Velafi Holding S.A., Luxembourg	61320
Palais Angkor S.A., Luxembourg	61327	Vera F. S.A., Luxembourg	61338
Pama, S.à r.l., Luxembourg	61318	Vera F. S.A., Luxembourg	61338
Patrilux S.A., Luxembourg	61304	WH Sport Promotion, S.à r.l., Luxembourg	61318
PEH Quintessenz Sicav, Luxembourg-Strassen	61342	Zhan, S.à r.l., Hobscheid	61328
PEH Sicav, Luxembourg-Strassen	61343	Zuang Distribution S.A., Leudelange	61327
Pelagie S.A., Luxembourg	61319		
Pepe, S.à r.l., Wasserbillig	61315		

### **OSTEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 65.823.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2004*

Le mandat de Monsieur Norbert Werner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Messieurs Thierry Gaudin et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A., est élue pour une période de 6 ans Administrateur. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour OSTE A S.A.  
N. Schmitz  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084253.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

### **FINANCIERE TOURISTIQUE & IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 30.034.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

(084597.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

**A.L.S.A. - Neuer MarktPlus 11/2004 , Fonds Commun de Placement.  
(WKN 926 172).**

Auflösung wegen Endfälligkeit

Am 24. November 2004 endete gemäß Artikel 26 des Verwaltungsreglements die Laufzeit des A.L.S.A. - Neuer MarktPlus 11/2004.

Die Höhe des Liquidationserlöses je Anteil beträgt EUR 18,90.

Die thesaurierten Erträge aus Vorjahren belaufen sich auf EUR 0,00.

Die Gutschrift des Liquidationserlöses für die in Depots bei deutschen Kreditinstituten verwahrten Fondsanteile erfolgte am 24. November 2004 durch CLEARSTREAM BANKING AG.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096038.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

**BANCA DELLE MARCHE GESTIONE INTERNAZIONALE LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 103.554.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le premier octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit italien dénommée BANCA DELLE MARCHE S.p.A., avec siège social à Ancona (Italie), inscrite au Registre de Commerce de Ancona, sous le numéro 22628,

ici représentée par Monsieur Pier Franco Giorgi, Chief Financial Officer de BANCA DELLE MARCHE S.p.A., demeurant à Ancona, en vertu d'une procuration donnée à Falconara Marittima, le 9 août 2004.

2. La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SANPAOLO IMI WEALTH MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 28.536,

ici représentée par Monsieur Ciro Beffi, Directeur Général de SANPAOLO IMI WEALTH MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une Société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination - Siège Social - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les comparants et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une Société ayant la forme d'une Société Anonyme organisée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents statuts. La Société porte le nom de BANCA DELLE MARCHE GESTIONE INTERNAZIONALE LUX S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la Commune du siège social par simple décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration aura le droit d'établir des bureaux, sièges administratifs, succursales et filiales où il jugera utile, soit dans le Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger. Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le Conseil d'Administration pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société a pour objet la constitution, la direction, la promotion, la commercialisation, l'administration, la gestion collective et le conseil d'organismes de placement collectif de droit luxembourgeois et étrangers - qui pourront être organisés à compartiments multiples - et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant les titres dans ces organismes de placement collectif.

Elle pourra entreprendre toutes opérations directement ou indirectement en rapport avec cet objet, tout en restant dans les limites déterminées par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

L'administration d'organismes de placement collectif consiste, sans que cette énumération ne soit limitative, dans des fonctions de transfert, d'enregistrement et de commercialisation, ainsi que tous services en rapport avec l'émission, le rachat, la conversion, l'enregistrement et l'inscription dans les registres des parts et actions des OPC, l'exercice d'acti-

vités de documentation financière, de comptabilité, d'évaluation et de présentation de rapports et tous autres services et devoirs en rapport avec son objet social;

L'objet comprend les services de gestion et de diffusion d'informations financières tant pour ses propres besoins que pour ceux de tous les autres utilisateurs.

Dans le cadre du développement des ces activités, la Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser celui de la Société et en assumer la gestion, le contrôle et la mise en valeur.

Dans ces mêmes limites, la Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération immobilière, mobilière et financière qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

### **Titre II - Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500 000). Il est représenté par cinq mille (5.000) actions de cent euros (EUR 100) chacune, toutes jouissant des mêmes droits. Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces.

**Art. 6.** Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts.

L'exécution d'une telle augmentation de capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

En cas d'augmentation de capital, les actions à souscrire en numéraire seront offertes par préférence aux propriétaires des actions existant au jour de l'émission au prorata du nombre des titres appartenant à chacun d'eux; le droit de préférence s'exercera dans le délai et aux conditions fixées par l'Assemblée Générale dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7.** Les actions sont et resteront nominatives.

### **Titre III - Administration**

**Art. 8.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui détermine leur nombre et leur rémunération et en tout temps révocables par elle.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, il pourra être pourvu au remplacement provisoire de cet administrateur en observant à ce sujet les prescriptions légales alors en vigueur. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président et, s'il le juge opportun, un ou plusieurs vice-présidents. Par dérogation le premier président est nommé directement par l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, d'un vice-président ou, à son défaut de l'administrateur le plus âgé.

Il doit être convoqué chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige et chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent. La présidence est assumée par le président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par un vice-président ou, à son défaut par l'administrateur le plus âgé.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur empêché ou absent peut donner par écrit, câble, télex ou télécopieur à un de ses collègues du Conseil mandat pour le représenter aux réunions du conseil et y voter en son lieu et place, un même administrateur pouvant représenter un ou plusieurs des ses collègues.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir des jetons de présence et des émoluments dont le montant global est déterminé par l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les délibérations du Conseil d'Administration seront établies par des procès-verbaux à signer par les membres présents à la délibération et au vote, à l'exception de celles désignées à l'avant-dernier paragraphe de l'article 9 à signer par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception; les porteurs de procuration signent pour les administrateurs absents qu'ils représentent.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, sous les seules restrictions prévues par la loi ou par les statuts ou par le Règlement de Gestion des OPC gérés.

**Art. 12.** Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, employés ou autres

agents, associés ou non, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou charger des agents ou personnes choisis par lui de fonctions permanentes ou temporaires.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

L'Administrateur-Délégué est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer tous actes de disposition et d'administration qui intéressent la Société dans la limite de l'objet social.

Le Conseil peut également conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers ou de leur donner des missions ou des attributions spéciales.

Le Conseil fixe les pouvoirs et les attributions attachés à ces délégations spéciales, ainsi que le titre que porteront les délégués, et les émoluments, fixes ou proportionnels, à porter dans les frais généraux qui y seront attachés, sauf à rendre compte à l'Assemblée Générale des actionnaires des émoluments attribués aux administrateurs délégués.

Le Conseil peut révoquer ces délégations à chaque instant et pourvoir à leur remplacement.

Le Conseil ne peut pas révoquer la délégation conférée à l'Administrateur-Délégué nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil pourra désigner des comités administratifs ou de gestion de portefeuille et en déterminer les fonctions et les attributions.

**Art. 13.** La Société est représentée en justice et dans les procédures arbitrales, tant en demandant qu'en défendant, par son Conseil d'Administration. Celui-ci peut déléguer ce pouvoir de représentation à toute personne qu'il choisit soit en son sein, soit en dehors de celui-ci.

La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration.

#### **Titre IV - Surveillance**

**Art. 14.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises externes et indépendants, justifiant d'une expérience professionnelle adéquate, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui détermine leur nombre et leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder trois ans.

#### **Titre V - Assemblée Générale**

**Art. 15.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier les actes qui intéressent la Société et qui figurent à l'ordre du jour. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les actionnaires absents ou opposants.

**Art. 16.** L'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année au siège social ou à tout autre endroit de la Commune du siège social indiqué dans la convocation le dernier mercredi du mois de mars à 14.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les Assemblées Générales extraordinaires se réuniront chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, aux lieux, endroits et heures indiqués dans les convocations faites par deux membres du Conseil d'Administration au moins ou sur demande d'actionnaires réunissant au moins vingt pour cent du capital.

**Art. 17.** Les convocations pour toute Assemblée Générale contiennent l'ordre du jour et sont faites dans la forme et les délais conformément aux dispositions de la loi, étant toutefois entendu que les convocations seront adressées à tous les actionnaires en nom au moins huit jours avant l'assemblée.

**Art. 18.** Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un porteur de procurations, actionnaire ou non.

**Art. 19.** L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration, ou, à son défaut, par un vice-président du Conseil d'Administration dans l'ordre de leur nomination ou à leur défaut par un actionnaire désigné par l'Assemblée.

Le président de l'Assemblée désigne le secrétaire et l'Assemblée élit un ou plusieurs scrutateurs.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour, même s'il s'agissait de la révocation d'administrateurs. Toutefois une Assemblée groupant tous les actionnaires peut, à l'unanimité, décider de délibérer sur un autre ordre du jour que celui prévu dans la convocation ou se réunir sans convocation.

Chaque action donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale modificative ou non des statuts ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes statutaires. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les assemblées modificatives des statuts, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Il est établi un procès-verbal de la délibération de l'Assemblée. Celui-ci est signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

#### **Titre VI - Année Sociale - Répartition des Bénéfices**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, déduction faite des frais généraux, charges sociales et amortissements nécessaires, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice, il est prélevé un vingtième au moins qui sera

affecté à la réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais, reprenant cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à la disposition de l'Assemblée Générale qui en détermine souverainement l'affectation en ce qui concerne le dividende, les mises en réserves et le report à nouveau.

En observant les prescriptions légales en vigueur, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des distributions d'acomptes sur les dividendes.

### **Titre VII - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, l'Assemblée Générale des actionnaires désigne un ou plusieurs liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments et fixe la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par l'Assemblée Générale, les administrateurs en fonction sont considérés, tant à l'égard des tiers qu'à l'égard de la Société, comme liquidateurs.

**Art. 23.** Le produit net de la liquidation, après apurement des dettes et charges, sera réparti par parts égales entre toutes les actions de capital.

### **Dispositions Générales**

**Art. 24.** Les parties entendent se conformer entièrement à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif et aux éventuelles lois modificatives et aux instructions émanant de l'Autorité de Surveillance à Luxembourg. En conséquence les dispositions de ces lois auxquelles il ne serait pas dérogé valablement par les présents statuts sont considérées comme faisant parties intégrantes du présent acte, telles qu'elles seront en vigueur au moment où se posera la question de leur application.

La Société fait partie du groupe bancaire BANCA DELLE MARCHE. Dans ce contexte, conformément à la législation en vigueur en la matière, la Société est tenue d'observer les dispositions émanant de la société responsable du groupe, dans l'exercice de sa fonction de direction et de coordination, en exécution des instructions reçues de la Banque d'Italie dans l'intérêt de la stabilité du Groupe. Les administrateurs de la Société fournissent à la société responsable du groupe toutes les données et informations nécessaires au respect de ces instructions, le tout dans la limite des lois luxembourgeoises.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première Assemblée Générale se tiendra le dernier mercredi du mois de mars 2006.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital social comme suit:

1. BANCA DELLE MARCHE S.p.A. ....	4.999 actions
2. SANPAOLO IMI WEALTH MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. ....	1 action
<b>Total:</b> .....	<b>5.000 actions</b>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 500.000 (cinq cent mille) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Frais*

Les personnes ci-avant nommées déclarent que les dépenses, frais et rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution, sont évalués à environ EUR 7.320,-.

Pour les besoins de l'enregistrement les comparants déclarent que la Société est constituée en conformité avec la loi du 20 décembre 2002, et que le capital social est évalué à EUR 500.000,-.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants représentant la totalité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont immédiatement réunis en Assemblée Générale, et après délibération, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et le nombre des réviseurs d'entreprises à un.
  2. Sont nommés administrateurs pour un terme de 3 (trois) ans expirant à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de 2008:
    - a) Monsieur Tonino Perini, Président du Conseil d'Administration de BANCA DELLE MARCHE S.p.A., demeurant à Ripe (Ancona), Italie;
    - b) Monsieur Pierfranco Giorgi, Chief Financial Officer de BANCA DELLE MARCHE S.p.A., demeurant à Ancona, Italie, Administrateur-Délégué;
    - c) Monsieur Massimo Bianconi, Directeur Général de BANCA DELLE MARCHE S.p.A., demeurant à Verona, Italie;
    - d) Monsieur Ciro Beffi, Directeur Général de SANPAOLO IMI WEALTH MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg;
    - e) Monsieur Pierre Bouchoms, Directeur Général Adjoint de SANPAOLO IMI WEALTH MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Tonino Pierini, préqualifié, est élu Président du Conseil d'Administration.

3. Est nommée réviseur d'entreprises pour un terme de 1 (un) an expirant à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires en mars 2006:

- PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch à L-1014 Luxembourg.

4. Le siège social est fixé à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

5. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

6. L'assemblée décide la constitution du Fonds Commun de Placement ROSSINI LUX FUND régi par la loi luxembourgeoise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française aux comparants, ces derniers, es-qualités qu'ils agissent, ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: P. F. Giorgi, C. Beffi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, vol. 145S, fol. 36, case 8. – Reçu 5.000 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

J. Delvaux.

(086080.3/208/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**SPRINGBOKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 63.443.

---

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

*Administrateur*

(084140.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**I.I.G. INTERNATIONAL INVESTMENTS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.971.

---

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AU03689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

I.I.G. INTERNATIONAL INVESTMENTS GROUP S.A.

*Signature*

(083896.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**I.I.G. INTERNATIONAL INVESTMENTS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.971.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2004*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

I.I.G. INTERNATIONAL INVESTMENTS GROUP S.A.

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03682. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(083898.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**PATRILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 30.409.

L'an deux mille quatre, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PATRILUX S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 30.409), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 avril 1989, publié au Mémorial C numéro 244 du 1<sup>er</sup> septembre 1989,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- en date du 10 avril 1989, publié au Mémorial C numéro 245 du 2 septembre 1989

- en date du 16 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 551 du 27 novembre 1992,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 716 du 3 octobre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 697 du 30 août 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Florence Even, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Annick Leblon, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

2.- Réduction du capital social de EUR 1.017.426,16 (un million dix-sept mille quatre cent vingt-six Euros et seize Cents) par absorption des pertes réalisées au 31/12/2003.

3.- Augmentation du capital social d'un montant de EUR 167.426,16 (cent soixante-sept mille quatre cent vingt-six Euros et seize Cents) pour le porter de EUR 232.573,84 (deux cent trente-deux mille cinq cent soixante-treize Euros et quatre-vingt-quatre Cents) jusqu'à un montant de EUR 400.000,- (quatre cent mille Euros) sans création d'actions nouvelles, par la conversion d'une partie d'une créance actionnaire et ceci en conformité avec un rapport de la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l.

4.- Décision de rétablir la valeur nominale des actions: 1 action=EUR 8,00 (huit Euros).

5.- Modification subséquente des deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cinquante mille (50.000) actions représentant le capital social.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire à concurrence de EUR 1.017.426,16 (un million dix-sept mille quatre cent vingt-six Euros et seize Cents), pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille Euros) à EUR 232.573,84 (deux cent trente-deux mille cinq cent soixante-treize Euros et quatre-vingt-quatre Cents).

Cette réduction de capital est réalisée par absorption de pertes, réalisées au 31 décembre 2003, pour un montant total de EUR 1.017.426,16 (un million dix-sept mille quatre cent vingt-six Euros et seize Cents), sans annulation d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.



*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 167.426,16 (cent soixante-sept mille quatre cent vingt-six Euros et seize Cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 232.573,84 (deux cent trente-deux mille cinq cent soixante-treize Euros et quatre-vingt-quatre Cents) à EUR 400.000,- (quatre cent mille Euros), sans création d'actions nouvelles.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

*Souscription - Libération*

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les actionnaires par l'actionnaire majoritaire, moyennant conversion en capital d'une partie d'une créance actionnaire certaine, liquide et exigible au montant de EUR 167.426,16 (cent soixante-sept mille quatre cent vingt-six Euros et seize Cents), existant à son profit et à charge de la société anonyme PATRILUX S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

*Rapport du réviseur d'entreprises*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, de L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que la conversion projetée est décrite de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenues sont appropriés aux circonstances données.

La valeur effective de l'apport partielle d'une créance de l'actionnaire principale sur la société d'une valeur nominale de EUR 167.426,16 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'augmentation de capital de EUR 167.426,16 à réaliser.

Itzig, le 17 novembre 2004.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les cinquante mille (50.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de huit euros (8,- EUR) chacune.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 5. 1<sup>er</sup> & 2<sup>ème</sup> alinéas.**

Le capital autorisé de la société, tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions, chacune d'une valeur nominale de huit Euros (8,- EUR).

Le capital social de la société est fixé à quatre cent mille Euros (400.000,- EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions, chacune d'une valeur nominale de huit Euros (8,- EUR).»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen, F. Even, A. Leblon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2004, vol. 529, fol. 90, case 5. – Reçu 1.674,26 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 3 décembre 2004.

J. Seckler.

(098404.3/231/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

**ERNEST HERMES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 33A, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 74.555.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Signature.

(083803.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

**ANGLO COAL XIWAN PROJECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 100.826.

M. A. F. Pace-Bonello a été nommé au conseil d'administration de la société avec effet au 23 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083714.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

**NORD INVEST S.A., Société Anonyme,  
(anc. NORD HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.013.

L'an deux mille quatre, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORD HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.013, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 32 du 20 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 350 du 17 mai 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières.

2. Modification de l'article 4 des statuts en omettant la dernière partie de la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929.

3. Changement de la dénomination de la société de NORD HOLDING S.A. en NORD INVEST S.A.

4. Modification de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de NORD INVEST S.A.»

5. Instauration d'un capital autorisé de EUR 15.000.000 avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

6. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) qui sera représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 novembre 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts en omettant la dernière partie de la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929.

Le dernier alinéa de l'article 4 aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 4. Dernier alinéa.**

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de NORD HOLDING S.A. en NORD INVEST S.A.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de NORD INVEST S.A.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros), représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration établi en conformité avec l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment le pouvoir de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

En outre, l'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) qui sera représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 novembre 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou

même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de EUR 800 (huit cents euros), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, C. Grundheber, V. Baravini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2004, vol. 529, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 décembre 2004.

J. Seckler.

(098405.3/231/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

#### **NORD INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.013.

#### **PACIFIC TIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 67.014.

#### PROJET DE FUSION

L'an deux mille quatre, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

I.- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme NORD INVEST S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.013, constituée sous la dénomination de NORD HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 32 du 20 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 25 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 350 du 17 mai 1999;

- en date de ce jour, contenant changement de la dénomination de la société en NORD INVEST S.A.,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 30 novembre 2004; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

II.- Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme PACIFIC TIME S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.014, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 33 du 21 janvier 1999, et dont toute référence à l'Ecu a été remplacée par des référence à l'Euro suivant décision du conseil d'administration de la société en date du 7 mai 2001, dont un extrait du procès-verbal de la réunion a été publié au Mémorial C numéro 1174 du 15 décembre 2001,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 24 novembre 2004;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société anonyme NORD INVEST S.A. détient la totalité (100%) des 1.280 (mille deux cent quatre-vingts) actions donnant droit de vote, représentatives de la totalité du capital social de EUR 128.000 (cent vingt-huit mille euros) de la société anonyme PACIFIC TIME S.A.

2.- Que la société anonyme NORD INVEST S.A. entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 avec la société anonyme PACIFIC TIME S.A. par absorption de cette dernière.

3.- Que la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies par la société absorbante a été fixée au 25 novembre 2004.

4.- Qu'aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent.

5.- Que la fusion prendra effet entre parties un mois après publication du présent projet de fusion au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6.- Que les actionnaires de NORD INVEST S.A. sont en droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la société, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Une copie de ces documents peut être obtenue par tout actionnaire sans frais et sur simple demande.

7.- Qu'un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir pendant le même délai la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8.- Qu'à défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

9.- Que les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10.- Que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société absorbée prennent fin à la date de la fusion et que décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée.

11.- Que la société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations de la société absorbée.

12.- Que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

#### *Formalités*

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits apportés.

#### *Remise des titres*

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (de prêt, de travail, de fiducie, ....) archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

#### *Frais et droits*

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

Les frais du présent acte s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

#### *Election de domicile*

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

#### *Pouvoirs*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, R. Tonelli, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2004, volume 529, folio 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 décembre 2004.

J. Seckler.

(098393.2/231/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

**DB PLATINUM ADVISORS, Société Anonyme,  
(anc. XAVEX ADVISORS S.A.).**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 85.829.

In the year two thousand four, on the first day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of XAVEX ADVISORS S.A., (the «Company»), incorporated in Luxembourg on February 8, 2002, by a notarial deed, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 348, on 2 March 2002.

The Company is entered in the Luxembourg Trade and Company Register, under section B number 85.829.

The meeting was declared open and was presided over by M<sup>e</sup> Josiane Schroeder, lawyer, residing in Luxembourg who appointed M<sup>e</sup> Silke Alps, lawyer, residing in Luxembourg as Secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer, M<sup>e</sup> Benoit Rose, lawyer, residing in Luxembourg.

All shareholders were present or represented and declared to have knowledge of the agenda of the meeting and to waive any and all procedures of convening or others.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

1 The shareholders and the number of shares held by each of them are listed on an attendance list signed by the shareholders present and represented and by the members of the bureau; this list and the proxies of the shareholders represented, initialed *ne varietur*, will remain attached to the original of these minutes in order to be registered with it.

2 It results from the said attendance list that all the shares of the Company are present or represented at the meeting which is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all matters on the agenda, of which the shareholders have been informed before this meeting

3 The agenda of the meeting was as follows:

*Agenda:*

1. To amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles of Incorporation») entitled «Name», to read as follows:

«There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a joint stock corporation (société anonyme) under the name of DB PLATINUM ADVISORS (hereafter the «Company»).

2. To amend Article 4 of the Articles of Incorporation entitled «Object», to read as follows:

«The purpose of the Company is the creation, the promotion, the administration and the management of undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») authorised pursuant to Council Directive 85/611/EEC of 20 December 1985, as amended, on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS and of other undertakings for collective investment («UCIs»).

More generally the Company may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object remaining always within the limitations set forth by Part 4, Chapter 13 of the law of 20 December 2002 on UCIs».

3. To increase the corporate capital by an amount of one million eight hundred and seventy-five thousand euro (EUR 1,875,000.-), so as to raise it from its current amount of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) divided into twelve thousand and five hundred (12,500.-) shares having each a nominal value of ten euro (EUR 10.-) to two million euro (EUR 2,000,000.-) divided into two hundred thousand (200,000.-) shares having each a par value of ten euro (EUR 10.-).

4. To issue one hundred eighty-seven thousand and five hundred (187,500.-) new shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the EGM resolving on the capital increase;

5. To accept the subscription of these one hundred eighty-seven thousand and five hundred (187,500.-) shares having each a nominal value of ten euro (EUR 10.-) by DB OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, a company existing and incorporated under the laws of England, having its registered office at 1 Great Winchester Street, London E2CN 2DB, and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash, subject to the waiver by DB International Investments Limited, a company existing and incorporated under the laws of England & Wales, established at 23 Great Winchester Street, London EC2 2AX, of its preferential subscription right;

6. To amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation entitled «Share Capital» so as to reflect the resolutions to be adopted under items 2 to 4 of the Agenda to read as follows:

«The Company has an issued and paid-up capital of two million euro (EUR 2,000,000.-) divided into 200,000.- shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, each fully paid-up.»

7. To amend the last paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation entitled «Meetings of the Board of Directors» so as to read as follows:

«No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal in-

terest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business unless this is a situation of conflict of interest prohibited by law.»

8. To delete Article 13 of the Articles of Incorporation entitled «Statutory Auditor» and to replace it with the following:

**«Art. 13. Independent External Auditor**

The operations and books of the Corporation shall be supervised by an independent external auditor. The independent external auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders until his successor is elected. The independent external auditor shall remain in office until he is re-elected or until his successor is elected.»

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

Resolved to amend Article 1 of the Articles of Incorporation entitled «Name», to read as follows:

«There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a joint stock corporation (société anonyme) under the name of DB PLATINUM ADVISORS (hereafter the «Company»).

*Second resolution*

Resolved to amend Article 4 of the Articles of Incorporation entitled «Object», to read as follows:

«The purpose of the Company is the creation, the promotion, the administration and the management of undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») authorised pursuant to Council Directive 85/611/EEC of 20 December 1985, as amended, on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS and of other undertakings for collective investment («UCIs»).

More generally the Company may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object remaining always within the limitations set forth by Part 4, Chapter 13 of the law of 20 December 2002 on UCIs».

*Third resolution*

Resolved to increase the corporate capital by an amount of one million eight hundred and seventy-five thousand euro (EUR 1,875,000.-), so as to raise it from its current amount of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) divided into twelve thousand and five hundred (12,500.-) shares having each a nominal value of ten euro (EUR 10,-) to two million euro (EUR 2,000,000.-) divided into two hundred thousand (200,000.-) shares having each a par value of ten euro (EUR 10,-).

*Fourth resolution*

Resolved to issue one hundred eighty-seven thousand and five hundred (187,500.-) new shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the EGM.

*Subscription*

Thereupon appeared M<sup>e</sup> Josiane Schroeder, lawyer, residing in Luxembourg, acting in her capacity as duly authorised attorney in fact of (i) DB OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, a company existing and incorporated under the laws of England, having its registered office at 1 Great Winchester Street, London E2CN 2DB; and (ii) DB INTERNATIONAL INVESTMENTS LIMITED, a company existing and incorporated under the laws of England & Wales, established at 23 Great Winchester Street, London EC2 2AX;

The person appearing declared to expressly waive in the name of and on behalf of DB International Investments Limited its preferential subscription right (if any);

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of DB OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, for one hundred eighty-seven thousand and five hundred (187,500.-) shares having each a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and to make full payment for each such new shares by a contribution in cash of one million eight hundred and seventy-five thousand euro (EUR 1,875,000.-).

Proof of this payment has been given to the notary.

*Fifth resolution*

Resolved to accept the subscription of these one hundred eighty-seven thousand and five hundred (187,500.-) shares having each a nominal value of ten euro (EUR 10,-) by DB OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, a company existing and incorporated under the laws of England, having its registered office at 1 Great Winchester Street, London E2CN 2DB, and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

*Sixth resolution*

Resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation entitled «Share Capital» so as to reflect the resolutions to be adopted under items 2 to 4 of the Agenda to read as follows:

«The Company has an issued and paid-up capital of two million euro (EUR 2,000,000.-) divided into (200,000) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, each fully paid-up.»

*Seventh resolution*

Resolved to amend the last paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation entitled «Meetings of the Board of Directors» so as to read as follows:

«No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business unless this is a situation of conflict of interest prohibited by law.»

*Eighth resolution*

Resolved to delete Article 13 of the Articles of Incorporation entitled «Statutory Auditor» and to replace it with the following:

**«Art. 13. Independent External Auditor**

The operations and books of the Corporation shall be supervised by an independent external auditor. The independent external auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders until his successor is elected. The independent external auditor shall remain in office until he is re-elected or until his successor is elected.»

There being no further item on the agenda the chairman closed the meeting.

*Cost estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at twenty-one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de XAVEX ADVISORS S.A., constituée à Luxembourg suivant acte notarié du 8 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 348 en date du 2 mars 2002.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85.829.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M<sup>e</sup> Josiane Schroeder, avocat, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire M<sup>e</sup> Silke Alps, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M<sup>e</sup> Benoit Rose, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1 Les actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur la liste de présence signée par les actionnaires présents et représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

2 Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions de la Société sont représentées à l'assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant la présente assemblée.

3 L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 1 des statuts de la Société (les «Statuts») intitulé «Dénomination» qui aura la teneur suivante:

«Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de DB PLATINUM ADVISORS (ci-après la «Société»).»

2. Modification de l'article 4 des Statuts intitulé «Objet social» qui aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») agréés conformément à la directive 85/611/CEE du Conseil du 20 décembre 1985, telle que modifiée, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les OPCVM, ainsi que d'autres organismes de placement collectif («OPC»).»

Plus généralement, la Société peut également entreprendre toutes opérations liées directement ou indirectement et estimées utiles et nécessaires à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la partie 4, chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les OPC»

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.875.000,-) pour l'augmenter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisés en douze mille cinq-cents actions (12.500,-) actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) divisés en deux cent mille (200.000,-) actions, chacune ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).



4. Emission de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500,-) nouvelles actions avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de procéder à l'augmentation de capital.

5. Acceptation de la souscription de ces cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500,-) nouvelles actions, chacune ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par DB OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, une société soumise au droit anglais et ayant son siège social au 1, Great Winchester Street, London E2CN 2DB, et acceptation du paiement complet pour chacune de ces actions par un apport en espèces, sous réserve de la renonciation de DB INTERNATIONAL INVESTMENTS LIMITED, une société soumise au droit anglais, établie au 23 Great Winchester Street, London EC2 2AX, à son droit préférentiel de souscription.

6. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts intitulé «Capital Social», de façon à refléter les résolutions prises sous les points 2 à 4 de l'ordre du jour:

«La Société a un capital souscrit et libéré de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) divisé en deux cent mille (200.000,-) actions, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action, chacune étant complètement libérée.»

7. Modification du dernier paragraphe de l'article 8 des Statuts intitulé «Réunion du Conseil d'Administration» qui aura la teneur suivante:

«Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire, à moins que cette situation ne constitue un cas de conflit d'intérêt interdit par la loi.»

8. Remplacement de l'article 13 des Statuts intitulé «Commissaire aux Comptes» par la disposition suivante:

**«Art. 13. Réviseur d'entreprises indépendant**

Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises restera en fonction jusqu'à la réélection ou l'élection de son successeur.»

et a demandé au notaire soussigné d'approuver les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'Article 1 des Statuts intitulé «Dénomination» comme suit:

«Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de DB PLATINUM ADVISORS (ci-après la «Société»).»

*Seconde résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'Article 4 des Statuts intitulé «Objet» comme suit:

«La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») agréés conformément à la directive 85/611/CEE du Conseil du 20 décembre 1985, telle que modifiée, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les OPCVM, ainsi que d'autres organismes de placement collectif («OPC»).»

Plus généralement, la Société peut également entreprendre toutes opérations liées directement ou indirectement et estimées utiles et nécessaires à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la partie 4, chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les OPC.»

*Troisième résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.875.000,-) pour l'augmenter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisés en douze mille cinq cents (12.500,-) actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) divisés en deux cent mille (200.000,-) actions, chacune ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

*Quatrième résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide d'émettre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500,-) nouvelles actions avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de procéder à l'augmentation de capital.

*Souscription*

A la suite de quoi comparait M<sup>e</sup> Josiane Schroeder, avocat, résidant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de (i) DB OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, une société soumise au droit anglais et ayant son siège social au 1, Great Winchester Street, London E2CN 2DB, et (ii) DB INTERNATIONAL INVESTMENTS LIMITED, une société soumise au droit anglais, établie au 23 Great Winchester Street, London EC2 2AX;

La personne comparante ayant le pouvoir de souscrire au nom et pour le compte de DB INTERNATIONAL INVESTMENTS LIMITED déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription (si applicable);

La personne agissant au nom et pour le compte de DB OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, déclare souscrire cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500,-) nouvelles actions, chacune ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et libéré chaque nouvelle action par un apport en espèces total d'un million huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.875.000,-).

*Cinquième résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la souscription de ces cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500,-) nouvelles actions, chacune ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par DB OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, une société soumise au droit anglais et ayant son siège social au 1, Great Winchester Street, London E2CN 2DB, et d'accepter la libération complète de chacune de ces actions par un apport en espèces.

*Sixième résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts intitulé «Capital Social», de manière à refléter les résolutions prises sous les points 2 à 4 de l'ordre du jour:

' La Société a un capital souscrit et libéré de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) divisé en deux cent mille (200.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action, chacune étant complètement libérée.»

*Septième résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 8 des Statuts intitulé «Réunion du Conseil d'Administration» qui aura la teneur suivante:

«Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de déléguer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire, à moins que cette situation ne constitue un cas de conflit d'intérêt interdit par la loi.»

*Huitième résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de supprimer l'article 13 des Statuts intitulé «Réviseur d'Entreprises» et de le remplacer par la disposition suivante:

**«Art. 13. Réviseur d'entreprises indépendant**

Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises restera en fonction jusqu'à la réélection ou l'élection de son successeur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte, est estimé à vingt et un mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare ci-après qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise, et suivi par une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, qui sont connus du notaire par leurs nom, prénom, profession et résidence, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: J. Schroeder, S. Alps, B. Rose, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2004, vol. 889, fol. 65, case 7. – Reçu 18.750 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 décembre 2004.

J.J. Wagner.

(099852.3/239/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

**DB PLATINUM ADVISORS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 85.829.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 décembre 2004.

J.J. Wagner.

(099855.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

**MONDI PACKAGING EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 58.336.

M. A. F. Pace-Bonello a été nommé au conseil d'administration de la société avec effet au 23 août 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083717.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**MONT BLANC MULTI-STRATEGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 92.893.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration, qui s'est tenu le 30 septembre 2003*

Au Conseil d'Administration de MONT BLANC MULTI-STRATEGY FUND (la «Société»), il a été décidé comme suit:  
1. De prendre note de la démission de Monsieur Tim van Dijk en tant qu'Administrateur de la Société;  
2. De nommer Monsieur Ben Dufour en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Tim van Dijk, avec effet au 30 septembre 2004 pour un terme expirant lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

L. de Vet

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083796.3/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**PEPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.393.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Signature.

(083805.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**IMMO HORIZON, S.à r.l. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 80.275.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 21 mai 2004*

Son nommés au conseil de surveillance:

- Monsieur Paul Leesch, commerçant, Président, Degersheim/Suisse;
- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Employé privé, Koerich;
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Employé privé, Blaschette;
- Madame Doris Leesch, Employée privé, Luxembourg;
- Madame Danièle Leesch, sans profession, Tutange.

Est nommé Réviseur d'entreprise:

La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.,  
5, boulevard de la Foire,  
L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2004.

*Pour le président*

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084526.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**ORIOR FINANCE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 31.902.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORIOR FINANCE S.A. HOLDING

Signature

(084527.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**MONDRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 66.542.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Signature

*Un mandataire*

(084060.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.178.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(083809.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.178.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(083810.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.178.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 décembre 2003, Monsieur Baudouin Callens a cédé une part sociale en faveur de Monsieur Philip Callens.

B. Callens.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083808.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**FINSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 63.892.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(084509.3/805/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**HOREFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 89.469.

—  
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOREFI, S.à r.l.

*Le domiciliataire*

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Signature

(084172.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**KEC LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Gesellschaftssitz: L-8287 Kehlen, zone Industrielle de Kehlen.  
R. C. Luxembourg B 73.429.

—  
*Außerordentliche Generalversammlung des 7. Oktober 2004*

Anwesend: KE. CHRISTESEN A/S: 500 Anteile.

Die anwesende, alleinige Gesellschafterin beschließt:

Herrn Jorgen Lind Andersen, wohnhaft in DK-7400 Herning, Svanevej 17, wird in der Funktion des Geschäftsführers bestätigt.

- Frau Jana Kurzweg-Valigurova, wohnhaft in L-8551 Noerdange, Schweecherdaulerstrooss 30, wird als Geschäftsführer ernannt.

- Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame von Lind Andersen und Frau Jana Kurzweg-Valigurova verpflichtet.

Hvidovre, den 7. Oktober 2004.

KE. CHRISTESEN A/S

A. Mollerup / J. Hansen

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04115. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Unterschrift.*

(084145.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**ODYSSEE FINANCING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 103.149.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société du 12 octobre 2004 que:

1) Messieurs Arnaud Desclèves, Bernard Gautier et Jean-Yves Hémerly ont démissionné de leur poste d'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2004.

2) EDITIS S.A., représentée par M. Alain Kouck, Messieurs Philippe Leduc et Didier Couerbe ont été élus aux fonctions d'administrateur de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03259. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084235.3/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**PAMA, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 6, rue Henri VII.  
R. C. Luxembourg B 26.067.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(084226.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**WH SPORT PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 37.701.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(084227.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**ACTIV BY BAMBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 19.387.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(084228.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**INTERNATIONAL TRADE EXPORT COMPANY (ITEC), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 29.391.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(084229.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**SPOLETIUM DEVELOPPEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie.  
R. C. Luxembourg B 64.966.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

SPOLETIUM DEVELOPPEMENT, S.à r.l.

Signature

(083629.3/2741/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

---

**PELAGIE S.A., Société Anonyme de participation financière.**

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 72.007.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03589 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03590 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

R. Lutgen

*Administrateur*

(083655.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

---

**HIFI IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 46.241.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 1993, publié au Mémorial C n° 117 du 29 mars 1994.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

*Pour HIFI IMMOBILIERE S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(084232.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**OBERWEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1870 Luxembourg, 51, Kohlenberg.  
R. C. Luxembourg B 46.453.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 mai 1990, publié au Mémorial C n° 443 du 29 novembre 1990, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C n° 157 du 22 avril 1994, modifiée suivant acte reçu pardevant le même notaire, en date du 11 août 1994, publié au Mémorial C n° 508 du 7 décembre 1994, modifiée suivant acte reçu pardevant le même notaire, en date du 21 avril 1998, publié au Mémorial C n° 525 du 17 juillet 1998.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

*Pour OBERWEIS, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(084233.3/1261/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**DIONE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 40.032.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03688, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

*Pour la Société*

Signature

(083869.3/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**RASCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 18.691.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Signature.

(083806.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**VELAFI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.341.

—  
A l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2003, Madame José Ischy, administrateur de sociétés, demeurant à 2A, rue Othon, CH-1422 Grandson, a été nommée administrateur et présidente du conseil d'administration, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084085.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**NAFCOD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 8.770.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(084293.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**NAFCOD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 8.770.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mars 2004*

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplôme I.E.C.G., 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084292.3/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**FINTEK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 69.060.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 octobre 2004.

Signature.

(084169.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---



**TELSI S.A., Société Anonyme,  
(anc. ISRA-LUX S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 24.148.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2004.

Signature.

(084389.3/817/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**TELSI S.A., Société Anonyme,  
(anc. ISRA-LUX S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 24.148.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2004.

Signature.

(084391.3/817/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**TELSI S.A., Société Anonyme,  
(anc. ISRA-LUX S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 24.148.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2004.

Signature.

(084393.3/817/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**TELSI S.A., Société Anonyme,  
(anc. ISRA-LUX S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 24.148.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2004.

Signature.

(084395.3/817/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**SAGRAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 42.973.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 2004*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

*Pour la société SAGRAL S.A.*

N. Schmitz

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02000. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084251.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**INTERNATIONAL BUILDING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 94.893.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2004.

Signature.

(084571.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**INTERNATIONAL BUILDING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 94.893.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 25 juin 2004 à 16.00 heures*

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03935. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084573.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**TESTUN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 36.032.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 octobre 2004.

Signature.

(084167.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**VANTAGE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 33.974.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

A. van Vemde, C. Capaul.

(084182.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**LEVENTIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 11.067.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AV03692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LEVENTIS HOLDING S.A.*

SOFINEX S.A.

Signature

(084157.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**SOPARM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 26.995.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2004.

Signature.

(084158.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**ACQUAMUNDO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 34.335.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2004.

Signature.

(084159.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**I.V.V. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 88.227.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2004.

Signature.

(084577.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**I.V.V. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 88.227.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 mai 2003 à 14.00 heures*

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03943. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084579.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**I.V.V. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 88.227.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2004.

Signature.

(084574.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**I.V.V. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 88.227.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 18 mai 2004 à 14.00 heures*

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084576.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**INTRASTEEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 42.093.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2004.

Signature.

(084161.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**BARTHELEMY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 71.040.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2004.

Signature.

(084162.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**NEW METRO HONOUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 94.540.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 octobre 2004.

Signature.

(084163.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**NEW TRIANGLE SPIRIT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 94.359.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 octobre 2004.

Signature.

(084164.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**SUPRAFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 42.881.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 octobre 2004.

Signature.

(084165.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**FRIDGE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.564.075,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 80.591.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de FRIDGE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. (la Société) du 14 octobre 2004*

L'associé unique de la Société a décidé de révoquer Monsieur Stephen M. Waters avec effet au 13 octobre 2004 midi et lui a donné décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Suite à cette révocation, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Marc Feider
- Antonio Cavo.

Pour extrait et publication

FRIDGE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04163. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084221.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**IBL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 16, rue du Fort Bourbon.  
R. C. Luxembourg B 27.007.

Le bilan établi au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

*Pour IBL LUXEMBOURG S.A.*

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(084241.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**INTERNATIONAL ACCESS TRADING A.G., Holdingaktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
H. R. Luxemburg B 43.763.

*Beschlussfassung des Verwaltungsrats der INTERNATIONAL ACCESS TRADING A.G.  
vom 12. Oktober 2004*

Nach dem Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Patrick Rochas, wohnhaft in Luxemburg, haben die beiden verbliebenen Verwaltungsräte folgende Beschluss einstimmig gefasst:

Herr Maurice Houssa, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, wird als neues Mitglied in den Verwaltungsrat kooptiert.

Der Verwaltungsrat besteht somit aus folgenden Mitgliedern:

1. Herr Philippe Slendzak;
2. Herr Yves Mertz;
3. Herr Maurice Houssa.

Luxemburg, den 14. Oktober 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04300. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084219.3/1682/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**THOR TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 83.571.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE*

Signature

(084239.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**NAUTOR'S SWAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 64.877.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signature

(084238.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**IMMOBILIERE J.P. MANGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 54.622.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(084217.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**G.L.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 88.231.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(084294.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**TOP OPTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4599 Differdange, 52, rue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 50.490.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 19 octobre 2004.

TOP-OPTIC, S.à r.l.

Signature

(084242.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**ZUANG DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. de la Poudrerie.  
R. C. Luxembourg B 67.860.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 19 octobre 2004.

ZUANG DISTRIBUTION S.A.

Signature

(084243.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**POMME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.226.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2004*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Jean-Marie Poos comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Bintner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

*Pour POMME HOLDING S.A.*

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084255.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**SPRINGBOKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 63.443.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2004*

Le mandat de Monsieur Jean Bintner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Messieurs Jean-Marie Poos et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A., est élue pour 6 ans Administrateur. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour SPRINGBOKS S.A.*

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084257.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**PALAIS ANGKOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 59.413.

Une erreur est survenue dans la publication de la réquisition de la Société PALAIS ANGKOR S.A., ayant pour référence: réf. LSO-AQ 01949.

Il faut lire:

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 avril 2004, il a été décidé de nommer Madame Burghild Schmit, demeurant au 25, rue des Champs, L-5711 Aspelt au poste de commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2003 et qui tiendra en 2004 en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084411.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**ENVIRO SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 10.747.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(084383.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**RESTAURANT CHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4986 Sanem, 1, rue de Limpach.  
R. C. Luxembourg B 81.181.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AU1616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sanem, le 2 septembre 2004.

Signature.

(084454.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**RESTAURANT CHINOIS LONG ZHU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 12, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 98.062.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AU01613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rédange sur Attert, le 23 septembre 2004.

Signature.

(084456.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**CAFE-RESTAURANT CHINOIS SHEN ZHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7374 Helmdange, 147, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.235.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AU01608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmdange, le 23 juillet 2004.

Signature.

(084458.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**ZHAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 23, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 58.490.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AU04289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084441.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**FINAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 41.152.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(084422.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---



**DIAMOND RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 28.561.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

(084522.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

**G.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7305 Mullendorf, 1, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 97.098.

Constituée le 21 octobre 2003 devant Maître Aloise Biel, publié au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 434, le 18 décembre 2003.

*Assemblée Extraordinaire du 8 octobre 2004*

Objet: Cession de parts sous seing privé.

Présents:

Graziano Leonardo, né le 10 octobre 1975, résidant à L-2737 Luxembourg rue Wurth Paquet 35, actuel détenteur de toutes les parts sociales de la société G.L., S.à r.l., soit: 100 parts.

De Cal Patricia, née le 13 avril 1962, résidant à via de Ciclamini 32, 48015 Cervia (RA) Italie.

Par la présente, l'Assemblée décide ce qui suit:

Graziano Leonardo cède à De Cal Patricia 70 parts de la société GL, S.à r.l., pour la somme de 45.000,- EUR payée au moment de la signature.

Les parts sociales de la société G.L., S.à r.l., sont désormais réparties de la façon suivante:

Graziano Leonardo, prénommé .....	30 parts
De Cal Patricia, prénommé .....	70 parts

La cession de parts à pour effet immédiat à la signature de la présente Assemblée Extraordinaire.

*Bon pour accord*

*Lu et approuvé*

G. Leonardo / P. De Cal

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03944. – Reçu 89 euros.

Le Receveur(signé): D. Hartmann.

(084567.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

**SGBT, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 6.061.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1276 du 6 octobre 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Notaire

(084588.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

**CAFE DU SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 15, rue du Nord.  
R. C. Luxembourg B 90.544.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(084319.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

**COLFAX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 72.235.

—  
TRUSTCONSULT démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société COLFAX HOLDING S.A., et ceci avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2004.  
TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084558.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**COLFAX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 72.235.

—  
Claude Kremer démissionne de son poste d'administrateur de la société COLFAX HOLDING S.A., et ceci avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2004.

C. Kremer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084559.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**COLFAX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 72.235.

—  
Christian Bühlmann démissionne de son poste d'administrateur de la société COLFAX HOLDING S.A., et ceci avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2004.

C. Bühlman.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084560.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**COLFAX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 72.235.

—  
Christophe Antinori démissionne de son poste d'administrateur de la société COLFAX HOLDING S.A., et ceci avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2004.

C. Antinori.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084561.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**OBERWEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 46.453.

—  
Le siège social de la société est transféré de L-1870 Luxembourg, 51, rue Kohlenberg, à L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour OBERWEIS, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084309.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**HELOG S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.  
R. C. Luxembourg B 103.419.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Thierry Hocepied, administrateur de sociétés, demeurant à B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, avenue Joseph Van Genegen, 20,  
agissant en son nom personnel.

2. Madame Martine Crutzen, épouse de Monsieur Marc Schyns, employée privée, demeurant à B-4651 Herve, rue de Waucomont, 16,

ici représentée par Monsieur Thierry Hocepied, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 octobre 2004.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant agissant en ses dites qualités et par le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en ses dites qualités a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre eux:

### **Titre 1<sup>er</sup>. - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HELOG S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Marnach (commune de Munshausen).

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Le siège pourra également être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration qui a tous pouvoirs aux fins de constater authentiquement à la modification des statuts qui en résulte.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, l'affrètement de choses et de marchandises (auxiliaire de transport).

La société peut exécuter, promouvoir et développer, soit elle-même directement, soit indirectement par les entreprises dans lesquelles elle détient des participations, soit par tout autre mode, ces activités directement ou comme intermédiaire, commissionnaire ou agent. La société peut prêter tous services connexes ou complémentaires aux dites activités ou de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger. En l'occurrence, la société pourra établir des succursales et/ou filiales partout au Luxembourg et à l'étranger, où elle le jugera nécessaire.

Elle pourra effectuer toute transaction commerciale ou financière, toute opération mobilière ou immobilière, procéder à tout investissement et prise de participation par voie d'acquisition, de souscription, d'apport ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise existante ou à créer, ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en faciliter le développement ou l'extension, et généralement effectuer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites.

### **Titre II. - Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix des propriétaires en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Art. 6.** Les actions de capital sont indivisibles. La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par titre. En cas de transmission pour cause de mort ou autrement, et chaque fois qu'il y a plusieurs propriétaires d'un titre, la société a le droit d'en suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

La même règle est applicable lorsque l'action a été donnée en gage, le propriétaire et le créancier gagiste devant se mettre d'accord sur la désignation d'un seul représentant.

**Art. 7.** Dans tous les cas, la cession et la transmission des actions entre vifs ou pour cause de décès ou de dissolution sont soumises à un droit de préemption ou rachat au profit des autres actionnaires en fonction de l'importance de leur participation, et subsidiairement à un droit de rachat ou de remboursement par la société dans les conditions ci-après déterminées.

En cas d'accord unanime des actionnaires, des administrateurs et du cessionnaire, les conditions ci-après déterminées ne sont pas d'application.

L'actionnaire désirant céder tout ou partie de ses actions devra en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée. Cette lettre recommandée devra indiquer la quantité d'actions qu'il se propose de céder, leur prix et les qualités du cessionnaire éventuel. Elle devra contenir l'offre irrévocable, valable quatre-vingt-dix jours, de céder ces actions aux autres actionnaires et subsidiairement à la société, au prix indiqué.

Dans les trente jours, le Conseil d'Administration transmet par lettre recommandée cette proposition de cession aux autres actionnaires.

Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres porteurs. En aucun cas, les actions ne seront fractionnées et si le nombre d'actions à céder n'est pas proportionnel au nombre d'actions exerçant le droit de préemption, le Conseil d'Administration pourra décider le rachat par la société des actions en excédent.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption devra en informer le Conseil d'Administration dans les trente jours de la réception de la lettre recommandée l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préemption.

Le Conseil d'Administration pourra décider, dans les trente jours courant à partir de l'expiration du délai des trente jours accordés ci-dessus aux actionnaires pour exercer leur droit de préférence, qu'il rachète pour compte de la société les actions sur lesquelles aucun droit de préemption n'aurait été exercé. La décision est subordonnée à la condition expresse que les réserves de la société permettent les rachats sans diminution du capital social ou de la réserve légale. Si ces fonds de réserve ne permettaient pas le rachat, le Conseil d'Administration pourra, dans le même délai décider de convoquer une assemblée générale extraordinaire qui statuera sur une réduction éventuelle du capital social en vue du remboursement des actions non rachetées.

Au plus tard dans la quinzaine consécutive au quatre-vingt-dixième jour de la réception de l'offre de cession de l'actionnaire, le Conseil d'Administration adressera à celui-ci une lettre recommandée indiquant:

- Le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession;
- Le nombre d'actions dont le conseil d'administration a décidé le rachat par la société;
- La décision prise le cas échéant par le conseil d'administration au sujet de la convocation d'une assemblée générale extraordinaire devant statuer sur une réduction du capital social, en vue du remboursement des actions non rachetées.

A dater de la réception de cette lettre, l'actionnaire cédant sera libre de transférer au cessionnaire indiqué dans son offre de cession les actions qu'il a offert de céder et qui ne seraient rachetées ni par un autre actionnaire ni par la Société et dans l'hypothèse où aucune assemblée générale n'est convoquée pour statuer sur une réduction du capital social comme prévu ci-dessus.

Si dans les cent et cinq jours à dater de la réception de l'offre de cession de l'actionnaire, aucune réponse du conseil d'administration n'a été reçue par l'actionnaire désirant céder ses actions, l'agrément sera réputé acquis.

Le prix de cession sera payable dans un délai de trente jours après la date d'accord de cession.

S'il survient entre les parties impliquées un désaccord (divergence d'opinion) ou même un litige, les parties désignent ensemble deux juristes luxembourgeois (avocats ou juges) comme arbitres. Ces arbitres nommés désignent eux-mêmes un troisième arbitre. Ceux-ci tranchent sur la base d'un seul échange non-formaliste d'écritures et imputent les frais de la procédure aux parties en fonction du résultat.

**Art. 8.** En cas de décès ou de dissolution d'un actionnaire, les actions transmises à des personnes physiques ou morales non actionnaires sont soumises à l'exercice du droit de préemption tel que déterminé ci-dessus. Les délais prévus courent à partir du jour où le conseil d'administration aura été avisé du décès d'un actionnaire par lettre recommandée émanant, soit d'un héritier, légataire ou donataire, soit d'une personne en droit d'exercer le droit de préemption ou de rachat.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Toutefois le premier président du conseil pourra être élu par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié de ses membres au moins sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou

e-mail étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou e-mail à confirmer par écrit.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 12.** La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de co-signature obligatoire.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués, moyennant l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Toutefois, les premiers administrateurs-délégués pourront être nommés par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors de son sein, actionnaires ou non.

**Art. 14.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un des administrateurs délégués à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 15.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

#### **Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fond de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fond de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle aura lieu en l'an 2006.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur Thierry Hocepied, prénommé, quarante-neuf actions. . . . .	49
2) Madame Martine Crutzen, épouse de Monsieur Marc Schyns, prénommée, une action . . . . .	1
Total: Cinquante actions . . . . .	50

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,-) euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

##### *Constatacion*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et de nommer les personnes suivantes pour un premier mandat de six ans:

- 1) Monsieur Philippe 's Heeren, administrateur de sociétés, demeurant à B-4280 Hannut, sentier de la Meunerie, 50.
- 2) Monsieur Jose 's Heeren, administrateur de sociétés, demeurant à B-4260 Braives, rue de la Sucrierie, 10.
- 3) Madame Brigitte Willems, employée privée, demeurant à B-4837 Baelen, 42, route d'Eupen.

2. L'assemblée générale nomme en tant qu'administrateurs-délégués Monsieur Jose 's Heeren et Madame Brigitte Willems, et en tant que Président du Conseil d'administration Monsieur Philippe 's Heeren, tous trois prénommés.

3. La société sera dans tous les cas (également en cas de délégation de pouvoirs par le conseil à un tiers) engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de Madame Brigitte Willems.

4. L'assemblée décide de nommer en tant que Commissaire aux comptes:

- La FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Ar-lon.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010 statuant sur les comptes annuels de l'année 2009.

6. Le siège social de la société est établi à L-9764 Marnach (commune de Munshausen), Centre Logistique et Commercial, rue de Marbourg, 19.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hocepiéd, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2004, vol. 902, fol. 16, case 1. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2004.

B. Moutrier.

(083491.3/272/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

**INTERNATIONAL TRADING ORGANIZATION I.T.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.665.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 septembre 2004*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre d'administrateurs de cinq à quatre et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, président  
 Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur  
 Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur  
 Mme Emanuela Brero, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083470.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

**EDTE, ENTREPRISE DE TRAVAUX EUROPEENS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 45.877.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 octobre 2004.

Signature.

(084639.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

---

**EDTE, ENTREPRISE DE TRAVAUX EUROPEENS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 45.877.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 octobre 2004.

Signature.

(084645.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

---

**AKUSTIKBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02624, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

*Pour AKUSTIKBAU, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(084942.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

---

**AKUSTIKBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02625, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

*Pour AKUSTIKBAU, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(084943.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

---

**AKUSTIKBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02626, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

*Pour AKUSTIKBAU, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(084944.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

---

**COBELFRET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 55.803.

Le bilan au 30 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

(084768.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

---

**COBELFRET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 55.803.

Les comptes consolidés au 30 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00842, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

(084770.1/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

---

**BRION IMMO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 51.190.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 18 octobre 2004.

Signature

*Administrateur*

(084027.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**BRION IMMO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 51.190.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 18 octobre 2004.

Signature

*Administrateur*

(084025.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**BRION IMMO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 51.190.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 18 octobre 2004.

Signature

*Administrateur*

(084024.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---



**BRION IMMO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 51.190.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 17 septembre 2004*

Au conseil d'administration de BRION IMMO LUXEMBOURG S.A., il a été décidé:

- de transférer le siège social dans la même commune du 5, rue de l'Eglise, L-4732 Pétange au 402, route de Longwy, L-4832 Rodange et ce avec effet au 17 septembre 2004.

Rodange, le 17 septembre 2004.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084020.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

---

**IMAGE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue Comte de Ferraris.  
R. C. Luxembourg B 31.953.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(084773.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

---

**IMAGE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue Comte de Ferraris.  
R. C. Luxembourg B 31.953.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(084774.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

---

**ERKAN - IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 22.227.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 septembre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de trois ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Luca Jermini, domicilié à Ponte Capriasca, Via Roncaccio, Suisse
- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg)

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2007.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083345.3/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

---

**VERA F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 72.357.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 octobre 2004.

Signature.

(084649.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

---

**VERA F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 72.357.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 octobre 2004.

Signature.

(084651.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

---

**DOTNET S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 75.339.

—  
Suite à la démission des organes de la société en date du 29 septembre 2004, GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A. dénonce avec effet immédiat le siège social de DOTNET S.A.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

*L'Agent Domiciliaire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084445.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**LODOLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,**

**(anc. PULL UP INVESTMENT S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 89.350.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 septembre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg)

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083354.3/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

---

**EWA (FIDUCIAIRE ET REVISION) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 84.588.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(084555.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

---

**BANQUE DE LUXEMBOURG ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 14, boulevard Royal.  
H. R. Luxemburg B 23.959.

Die Anteilhaber des ANF-Speciality Pharma F.C.P. werden informiert, daß der Verwaltungsrat, im Einklang mit der Depotbank, beschlossen hat den Fonds mit Datum vom 15. Dezember 2004 aufzulösen.

Der Liquidationserlös wird am 20. Dezember 2004 an die Anteilhaber ausgezahlt. Liquidationserlöse die nicht am 20. Dezember 2004 von den Anteilhabern bei der Depotbank eingezogen worden sind, werden bei der Trésorerie de l'Etat, Caisse des Consignations in Luxemburg für Rechnung der Anteilhaber hinterlegt.

Luxemburg, den 14. Dezember 2004.

*Der Verwaltungsrat / Die Depotbank.*

(04778/755/12) .

---

**AMBER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 13.464.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

**l'ASSEMBLEE GENERALE**

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société le 30 décembre 2004 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2003.
4. Affectation du résultat.
5. Décision conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

Les actionnaires ou leur(s) représentant(s) sont priés de bien vouloir se présenter munis des titres au porteur de la société ou d'un certificat de blocage émanant d'une banque, et relatif au dépôt desdits titres.

I (04784/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**B.S. PROPERTY LIMITED S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 21.395.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le jeudi 30 décembre 2004 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du résultat de la liquidation aux 31 décembre 2002 et 2003.
2. Présentation des causes ayant empêché la clôture de la liquidation.
3. Autorisation à donner au liquidateur afin d'enregistrer, déposer et publier les bilans aux 31 décembre 2002 et 2003.
4. Divers.

I (04792/802/16)

*Le Liquidateur.*

---

**ALFRED BERG NORDEN, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 26.149.

The shareholders of ALFRED BERG NORDEN (the «Fund») are hereby kindly invited to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Fund, which will take place in Luxembourg on 12 January 2005 at 11.00 a.m. at the registered office of the Fund with the following agenda:

*Agenda:**Sole resolution*

To approve the merger of the Fund into ABN AMRO FUNDS, a «société d'investissement à capital variable» under Part I of the law of 30th March 1988 relating to undertakings for collective investment, as amended, having its registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and to approve the merger of Alfred Berg Norden - Aktier, Alfred Berg Norden - Danske Aktier, Alfred Berg Norden - Danske Obligationer, each a portfolio of the Fund, into ABN AMRO Funds - Nordic Fund, ABN AMRO Funds - Denmark Fund and ABN AMRO Funds - Denmark Bond respectively, each a newly created portfolio of ABN AMRO FUNDS, and more specifically, upon hearing:

- (i) the report of the board of directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 10 December 2004 and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, and
- (ii) ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg.
  - 1) to approve the proposed merger as set forth in the Merger Proposal;
  - 2) to set the effective date of the merger (hereinafter the «Effective Date») on 18 February 2005;
  - 3) Alfred Berg Norden - Aktier, Alfred Berg Norden - Danske Aktier, Alfred Berg Norden - Danske Obligationer shall be allocated to ABN AMRO Funds - Nordic Fund, ABN AMRO Funds - Denmark Fund and ABN AMRO Funds - Denmark Bond respectively;
  - 4) Alfred Berg Norden - Aktier, Alfred Berg Norden - Danske Aktier, Alfred Berg Norden - Danske Obligationer, ABN AMRO Funds issues to the shareholders of the Fund new shares of class A in ABN AMRO Funds - Nordic Fund, ABN AMRO Funds - Denmark Fund and ABN AMRO Funds - Denmark Bond respectively. The number of shares to be issued for the benefit of the shareholders of the Fund's portfolios will be equal to the number of shares held by them in the portfolios of the Fund at a net asset value equivalent to the net asset value of each of the Fund's portfolios on the Effective Date. All new shares in ABN AMRO FUNDS will be issued in registered form will be issued with fractions of up to one hundredth of a share.
  - 5) to state that, as a result of the merger, the Fund be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

The following documents shall be at the disposal of the shareholders for inspection and for copies, free of charge, at the registered office of the Fund from 10 December 2004:

- 1) the Merger Proposal;
- 2) the financial reports containing the audited annual accounts of the last 3 years of the Fund and of ABN AMRO FUNDS;
- 3) an accounting statement regarding the Fund;
- 4) the reports of the Board of Directors of the Fund and of ABN AMRO FUNDS;
- 5) the special reports prescribed by Article 266 of the law on commercial companies each prepared by ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg;
- 6) an accounting statement regarding ABN AMRO FUNDS;
- 7) the current prospectus of ABN AMRO FUNDS.

In order to be able to deliberate on the agenda, the extraordinary general meeting will require a quorum of at least 50% of the outstanding shares and the resolutions will be adopted if approved by 2/3 of the shares represented. Each share is entitled to one vote.

In case you do not agree with the proposed merger, you may request redemption of your shares, free of charge, in accordance with the conditions laid down in the current prospectus of the Fund, until 16 February 2005 prior to 12 noon.

If the merger is approved, holders of bearer shares may, as from 19 February 2005, exchange their share certificates at ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The letter to shareholders providing further details on the merger is available free of charge at the registered office of the Fund.

Holders of bearer shares who wish to attend the meeting or vote at the meeting by proxy should deposit their share certificates with UBS (LUXEMBOURG) S.A., 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, or the Paying Agent in the relevant distribution countries, not later than 6 January 2005 at 4 p.m. The shares so deposited will remain blocked until the day after the meeting.

Shareholders who will not be able to attend the extraordinary general meeting may be represented by power of proxy, the form of which is available at the registered office of the Fund. The form should be duly filled in and sent back to the registered office of the Fund by 10 January 2005 at the latest.

**IMMOBILIERE ET PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 37.936.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du *30 décembre 2004* à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

*Le Conseil d'administration*

Signature

I (04789/000/21)

---

**SOCIETE COMMERCIALE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 55.799.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du *30 décembre 2004* à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

*Le Conseil d'administration*

Signature

I (04790/000/21)

---

**TRAMPOLINO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 72.356.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

tenue extraordinairement en date du *28 décembre 2004* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, 5, Rue Eugène Ruppert, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
2. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant aux 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003;
3. Approbation du bilan concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
5. Divers.

II (04710/000/17)

*Le Conseil d'Administration*

---

**INVEST 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 37.937.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du *30 décembre 2004* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

I (04791/000/20)

---

**PEH QUINTESENZ SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 38.269.

*Mitteilung an die Aktionäre der PEH QUINTESENZ SICAV mit den Teilfonds*

*PEH QUINTESENZ SICAV Q - Discount*

*PEH QUINTESENZ SICAV Q - Goldmines*

*PEH QUINTESENZ SICAV Q - Europa*

*PEH QUINTESENZ SICAV Q - Renten Welt*

*PEH QUINTESENZ SICAV Q - Emerging Markets*

Da in der Ausserordentlichen Generalversammlung der PEH QUINTESENZ SICAV, die am 23. November 2004 stattgefunden hat, mangels Quorum nicht gültig beraten werden konnte, werden Sie hiermit eingeladen, an einer

**ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

teilzunehmen, die am *30. Dezember 2004* um 11.00 Uhr bei der DZ BANK INTERNATIONAL S.A. in Luxemburg-Strassen abgehalten wird, um über folgende Tagesordnung zu beraten und abzustimmen:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Luxemburg zum 1. Januar 2005
2. Entlastung des Verwaltungsrates zum 31. Dezember 2004
3. Berufung von Herrn Martin Stürner, Herrn Thomas Amend, Herrn Fernand Reiners als Verwaltungsratsmitglieder mit Wirkung vom 1. Januar 2005.

Aktionäre, die Ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten und an der Versammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im November 2004.

PEH QUINTESENZ SICAV

*Der Verwaltungsrat*

II (04686/755/29)

---

**GLOBE INTERFIN, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 33.083.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

tenue anticipativement le *23 décembre 2004* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2004

3. Décharges aux Administrateurs et au Commissaire

4. Divers

II (04427/795/14)

Le Conseil d'Administration.

**CHARISMA SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 72.483.

*Mitteilung an die Aktionäre der CHARISMA SICAV mit den Teilfonds*

*CHARISMA SICAV - Select*

*CHARISMA SICAV - Fonds-Selection*

*CHARISMA SICAV - Momentum Dach*

Da in der Ausserordentlichen Generalversammlung der CHARISMA SICAV, die am 23. November 2004 stattgefunden hat, mangels Quorum nicht gültig beraten werden konnte, werden Sie hiermit eingeladen, an einer

**ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

teilzunehmen, die am 30. Dezember 2004 um 11.30 Uhr bei der DZ BANK INTERNATIONAL S.A. in Luxemburg-Strassen abgehalten wird, um über folgende Tagesordnung zu beraten und abzustimmen:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Luxemburg zum 1. Januar 2005
2. Entlastung des Verwaltungsrates zum 31. Dezember 2004
3. Berufung von Herrn Martin Stürner, Herrn Thomas Amend, Herrn Fernand Reiners als Verwaltungsratsmitglieder mit Wirkung vom 1. Januar 2005.

Aktionäre, die Ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten und an der Versammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im November 2004.

CHARISMA SICAV

Der Verwaltungsrat

II (04688/755/27)

**PEH SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 61.128.

*Mitteilung an die Aktionäre der PEH SICAV mit den Teilfonds*

*PEH SICAV - Royal*

*PEH SICAV - Empire*

*PEH SICAV - Diplomat*

Da in der Ausserordentlichen Generalversammlung der PEH SICAV, die am 23. November 2004 stattgefunden hat, mangels Quorum nicht gültig beraten werden konnte, werden Sie hiermit eingeladen, an einer

**ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

teilzunehmen, die am 30. Dezember 2004 um 11.15 Uhr bei der DZ BANK INTERNATIONAL S.A. in Luxemburg-Strassen abgehalten wird, um über folgende Tagesordnung zu beraten und abzustimmen:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Luxemburg zum 1. Januar 2005
2. Entlastung des Verwaltungsrates zum 31. Dezember 2004
3. Berufung von Herrn Stefan Mayerhofer, Herrn Thomas Amend, Herrn Fernand Reiners als Verwaltungsratsmitglieder mit Wirkung vom 1. Januar 2005.

Aktionäre, die Ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten und an der Versammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im November 2004.

PEH SICAV

Der Verwaltungsrat

II (04685/755/27)

**IDEAL INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 63.262.

Mitteilung an die Anteilhaber der IDEAL INVEST SICAV mit den Teilfonds

IDEAL INVEST SICAV - Ideal Global  
IDEAL INVEST SICAV - Ideal Young Equities  
IDEAL INVEST SICAV - Millennium Growth  
IDEAL INVEST SICAV - Momentum Direkt  
IDEAL INVEST SICAV - Worldwide Growth

Da in der Ausserordentlichen Generalversammlung der IDEAL INVEST SICAV, die am 23. November 2004 stattgefunden hat, mangels Quorum nicht gültig beraten werden konnte, werden Sie hiermit eingeladen, an einer

**ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

teilzunehmen, die am 30. Dezember 2004 um 11.45 Uhr bei der DZ BANK INTERNATIONAL S.A. in Luxemburg-Strassen abgehalten wird, um über folgende Tagesordnung zu beraten und abzustimmen:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Luxemburg zum 1. Januar 2005
2. Entlastung des Verwaltungsrates zum 31. Dezember 2004
3. Berufung von Herrn Martin Stürner, Herrn Thomas Amend, Herrn Fernand Reiners als Verwaltungsratsmitglieder mit Wirkung vom 1. Januar 2005.

Aktionäre, die Ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten und an der Versammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im November 2004.

IDEAL INVEST SICAV

Der Verwaltungsrat

II (04687/755/29)

---

**TRANSNATIONAL FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.  
R. C. Luxembourg B 34.227.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 23 décembre 2004 à 14.00 heures au siège social de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'exercice social du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003,
2. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'exercice social du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003,
5. Nominations statutaires,
6. Divers.

II (04717/000/19)

*Le conseil d'administration.*